

Numéro de l'acte	2022-99-STLL	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière de l'acte	7.5.1	

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022**

### **QUESTION N°2022-99**

**FINANCES :** SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET/OU DSIL : TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DENIS PAPIN A ARQUES.

#### **RAPPORTEUR:**

Monsieur Joël DUQUENOY Conseiller Délégué aux finances

## Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté attributif de la DETR du 10 mars 2022,

## Considérant que :

- L'Etat poursuit son action d'aide à l'investissement au bénéfice des communes,
- L'appel à projets DETR et/ou DSIL de l'exercice 2022,
- Les dépôts de dossiers de demande de subvention devaient être effectués pour le 18 décembre 2021, par voie dématérialisée, auprès des services de la Préfecture,
- La Ville d'Arques a déposé un dossier de demande de subvention concernant les Travaux de voirie pour l'aménagement de la rue Denis Papin.
- Il est proposé de solliciter un financement DETR et/ou DSIL pour la réalisation des travaux.

Le montant des travaux prévisionnel s'élève à 273 995,50  $\in$  HT ; les honoraires calculés à 5,4% pour une mission complète sont estimés à 18 482,40  $\in$  HT, pour un total des dépenses de 292 477,90  $\in$  HT.

Seuls les travaux de création et de rénovation de voirie avec honoraires sont éligibles à la DETR pour un montant total de 277 657,90 € HT.

Il convient de proposer le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	273 995,50 € HT	DETR/DSIL (20.28 % de 277 657,90 € HT)	56 320,00 € HT
Honoraires	18 482,40 € HT	Fonds propres de la Ville d'Arques (80 %)	236 157,90 € HT
MONTANT HT DE L'OPERATION	292 477,90 € HT	MONTANT HT DE L'OPERATION	292 477,90 € HT

## Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1: VALIDE le plan de financement et ACCEPTE la subvention DETR et/ou DSIL au taux de 20.28 % sur la base subventionnable de 277 657,90 € HT, correspondant aux travaux de voirie et d'aménagement de la rue Denis Papin à ARQUES.

ARTICLE 2: AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.

**ARTICLE 3 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

#### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL:**

Votes favorablesVotes défavorablesAbstentions280

Fait à ARQUES Le 23 septembre 2022

Le Maire, Benoît ROUSSEL



#### REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

## Affiché le 28 septembre 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Vingt Deux Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le seize septembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : — Benoît ROUSSEL — Hélène FAYEULLE — Thierry MERCIER — Corinne REANT — Jean-Pierre LAMIRAND — Christine COURBOT — Stéphane FINARD — Cécile CARON — Mickaël CANLER — Joël DUQUENOY — Catherine LAMOOT — Bernadette BAROUX — Gaëlle ROSE — Dominique LARDEUR — Olivier JUSTIN — Manuella CAPELLE — Isabelle CLABAUX — Stéphanie BODDAERT — Johnny WALLART — Sébastien BERNARD — Sébastien DUCHATEAU — Ludovic LELEU — Chloé KOCLEGA — Caroline SAUDEMONT — Dominique GODART — Laurence DELAVAL — Jean-Marc BOURGEOIS — Corinne BOCQUILLON — Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 7 absents excusés avec pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Corinne REANT
Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER
Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX
Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD
Ludovic LELEU ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE
Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND
Laurence DELAVAL ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Madame Bernadette BAROUX est nommée secrétaire de séance.